



# Demande d'accueil du Jeune Enfant Multi-accueils Municipaux

## Nous contacter

**Pôle VIVRE ENSEMBLE  
Service Petite Enfance  
Espace Social Docteur Raybaud  
1 Rue Ernest Renan  
83 500 La Seyne-sur-Mer**

**Direction 0-25 ans  
Téléphone : 04 94 06 97 13  
Mail : [enfance@la-seyne.fr](mailto:enfance@la-seyne.fr)  
Du lundi au vendredi  
De 8h à 16h30**

## Préambule

La Mairie de la Seyne-sur-Mer gère 4 multi-accueils et un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Municipal.

Les multi-accueils accueillent les enfants âgés de 3 mois à 4 ans et conjugent un accueil régulier et un accueil occasionnel, de quelques heures à 5 jours dans la semaine.

Les établissements sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, sauf le Petit Monde de 7h30 à 17h30.

Ils sont animés par une équipe pluridisciplinaire qualifiée : puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et d'assistantes d'accueil du jeune enfant, médecin, psychologue.

Une équipe de professionnel s'occupe de toute la gestion administrative des multi-accueils (demandes de places d'accueil, admissions, contrats d'accueil, gestion des présences).

Les Relais d'assistant(e)s Maternel(le)s accompagne les familles dans la recherche d'un mode d'accueil individuel, dans les différentes démarches des parents employeurs.

## Informations générales

Toute demande d'accueil du jeune enfant doit être accompagnée du dossier ci-joint dûment rempli et des justificatifs demandés.

Tout dossier incomplet ou contenant des informations erronées ne sera pas soumis à l'examen de la commission. Les documents sont :

- Pour les allocataires, un attestation de la CAF mentionnant votre numéro d'allocataire
- La Copie de l'avis d'imposition des deux parents N-2 (ex: avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016)
- Pour les salariés : Les copies des trois dernière fiches de salaires des deux parents
- Pour les professions libérales : Dernier bordereau de cotisations URSSAF ou extrait du KBIS ou RSI
- Pour les demandeurs d'emploi : La copie de la dernière attestation de Pôle emploi
- La copie d'un justificatif de domicile ( eau, Electricité, ... ) datant de moins de trois mois
- La copie du livret de famille ou un extrait de naissance de l'enfant
- La copie du jugement des affaires familiales fixant la résidence de l'enfant et fixant l'autorité parentale
- Pour les personnes en situation de handicap : la reconnaissance de la MDPH ainsi qu'une attestation d'attribution de l'AAH ou AEH de la CAF
- Justificatif d'inscription en formation

De plus, en cas de garde alternée, chaque enfant compte une part dans le calcul du prix de l'heure, dans ce cas vous devez fournir le jugement des affaires familiales fixant la garde alternée.

### La demande

A la suite de votre demande d'accueil faite au service enfance, un dossier vous est remis. Afin de finaliser votre demande, il faudra le retourner complet.

### Le traitement

A réception de votre dossier par la direction enfance, votre demande est informatisée pour préparer les commissions. Un accusé de réception vous est envoyé par mail.

### La liste d'attente

La durée d'attente pour une demande d'accueil est très variable en fonction de la date de naissance de l'enfant, de la date d'entrée souhaitée et du nombre de places disponibles.

### L'attribution de place

Si votre dossier est accepté, un rendez-vous avec la structure est programmé. Si aucun mode d'accueil ne peut vous être proposé, vous recevrez après chaque commission un courrier de refus comprenant un coupon réponse à renvoyer à la direction enfance pour maintenir votre demande.

### La Commission d'attribution

Toutes les demandes d'accueil du jeune enfant sont centralisées dans un registre et traitées par la commission.

L'ancienneté d'une demande n'est pas un critère d'attribution. Dans un premier temps, c'est l'adéquation entre l'âge de l'enfant et l'existence d'une place correspondante dans une structure. En effet, les structures sont organisées en groupe d'âge. Une famille peut recevoir un refus d'attribution pour une demande ancienne alors qu'une autre peut obtenir une place rapidement en raison de l'âge différent des 2 enfants.

Dans un second temps, des critères concernant la situation familiale (famille monoparentale, revenus, fratrie ...) sont également pris en compte.

Le Service Petite Enfance organise quatre commissions sur l'année : en mars pour des entrées en avril, en mai pour des entrées en septembre, en septembre pour des entrées en octobre et en décembre pour des entrées en janvier.

### Les autres structures sur le territoire seynoïse réparties par quartier

#### Quartier Centre

**La Farandole** 04 94 30 72 99

*Le suffren, 12 avenue Général Carmille*

**La moufletterie** 04 94 87 20 84

*11 rue Beauissier*

**L'îlot Calins** 06 68 29 71 93

*45 avenue Frédéric Mistral*

#### Quartier Nord

**Les Bisounours 1 et 2** 04 94 98 74 20

*178 avenue Estiennes d'Orves*

**L'île aux enfants 3** 04 94 24 97 37

*Lot José, Rue du Luxembourg, Zac J. Monnet*

**Les Colombes** 04 94 10 90 75

*Le vendemiaire, rue du corbusier*

**Nouvel Horizon** 04 94 10 90 75

*Le fructidor A5, avenue Jean Bartolini*

**Les Coccinelles** 07 71 67 67 98

*830 Boulevard Lery, ZI Jean Monnet*

**La maison des P'tits Loups** 06 71 19 28 43

*540 Bd de l'Europe Business Park*

#### Quartier Sud

**Babyland** 06 38 37 57 23

*180 Route de fabregas*

**L'île aux enfants 1** 04 94 94 36 21

*1443 avenue Auguste Renoir*

**L'île aux enfants 2** 04 94 30 29 24

*2106 Chemin de la Seyne à Bastian*

**Les Petites Favouilles 1** 06 27 54 53 01

*24 avenue Auguste Renoir*

**Les Petites Favouilles 2** 06 27 54 53 01

*421 avenue Fernand Léger*

**Les Petits Trésors** 09 83 21 47 62

*104 avenue Hugues Cléry*

**Tête de Cailloux** 06 68 23 70 31

*2161 avenue Auguste Renoir*

**Les Petits Canailoux** 06 68 23 70 31

*425 chemin de la croix de paluns*

**Pas à Pas** 09 82 57 44 48

*408 chemin de pourquier*

#### Quartier Est

**La Maison des Ptichouns** 04 94 05 86 21

*69 avenue Esprit Armando*